



# Union Syndicale Nationale SUD SDIS

*Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu.*

Nîmes, le 8 décembre 2014

Monsieur Régis VIDAL  
Secrétaire National

à

Monsieur le Président  
du bureau de vote  
Du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

80 rue de Reuilly  
CS 41232  
75 578 PARIS cedex 12

Objet : recours élections professionnelles sapeurs pompiers professionnels catégorie B

PJ :

- courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2014 de l'Union Syndicale Nationale SUD SDIS
- courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2014 du CNFPT

Monsieur le Président,

Le 4 décembre 2014, a eu lieu le dépouillement des élections professionnelles des sapeurs pompiers professionnels de catégorie B.

Comme nous l'avons fait remarquer par courrier à Monsieur le Ministre de l'intérieur et Madame la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, les agents des services départementaux des départements et des territoires d'outre mer, et notamment la Réunion n'ont pas reçu le matériel de vote avant le 24 novembre 2014, conformément aux directives ministérielles, et n'ont pu donc exprimer leur voix lors de cette élection.

Les services du CNFPT par courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2014, adressé aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours, reconnaissent notamment la problématique de non réception du matériel de vote par plusieurs agents métropolitains et d'outre mer et informent l'envoi d'un nouveau matériel électoral à environ 400 électeurs soit 10,6 % de la liste électorale établie par l'arrêté n°98456 du CNFPT.

De ce fait, les suffrages obtenus par les listes des organisations syndicales dont celles de l'Union Syndicale Nationale SUD SDIS se trouvent erronées par l'absence forcée de plusieurs centaines de bulletin de vote.

C'est pourquoi, l'Union Syndicale Nationale SUD SDIS conteste le procès verbal de l'élection des représentants des officiers de sapeurs pompiers professionnel de catégorie B et l'attribution des sièges dans l'état actuel.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, monsieur le Président du bureau de vote nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire National,

Régis VIDAL